IRVILHAG

KELEIER IRVILHAG

Les nouvelles d'Irvillac

Bulletin communal d'informations

Mairie
17, Route de Landerneau
29460 IRVILLAC
Téléphone : 02 98 25 83 56
Télécopie : 02 98 25 93 37
Courriel : info@irvillac.fr

Numéro 205

DECEMBRE 2019

Abonnez-vous à la newsletters, sur votre site www.irvillac.fr !

Blog Communal : « http://irvillac.over-blog.com »

Marché de Noël de l'Amicale Laïque

Cette année encore, l'Amicale Laïque d'Irvillac organise son Marché de Noël. Pour visiter, nous vous donnons rendez-vous le 8 décembre prochain, dès 10h, à la salle Kerlevenez. De nombreuses animations sont prévues, telles qu'un concours de dessin, la venue du Père-Noël, du maquillage pour les enfants, des jeux gratuits, etc. Une grande Tombola de Noël est également organisée, offrant de nombreux lots : tablette, montre connectée, bon d'achat, etc. Les tickets sont vendus au profit des élèves de l'école d'Irvillac. Le tirage au sort de la tombola clôturera le Marché de Noël à 17h ! Nouveauté : une tombola enfant est organisée !

Une ambiance conviviale et chaleureuse attend les petits comme les grands. Alors venez réaliser quelques emplettes, déguster quelques gourmandises, vous réchauffer autour d'un café ou d'un vin chaud, acheter votre sapin de Noël, ou tout simplement, profiter d'un moment festif entre amis ou en famille !

Pour tout renseignement, contactez Claire ou Marie par mail marchenoel.amicale.irvillac@gmail.com ou rendez-vous sur le site de l'Amicale https://amicalelaiqueirvillac.com/ .

L'équipe de l'Amicale Laïque d'Irvillac.

Le Maire et les Conseillers Municipaux vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019

Lors de cette séance de conseil les élus ont tout d'abord autorisé le maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département pour la restauration d'une statue de la chapelle Notre Dame de Lorette qui ne figurait pas dans l'inventaire du statuaire à restaurer. Cette restauration estimée à 2665 € HT sera financée à hauteur de 50 % par le Département.

Le Maire a également été autorisé à signer une convention avec la Fondation CLARA pour assurer la capture, la vaccination et la stérilisation de chats, sans propriétaires, se reproduisant en grand nombre dans un quartier de la commune.

Une motion de l'Association des Maires Ruraux du Finistère, concernant la réforme de l'administration fiscale et la fermeture de trésoreries sur le territoire national, a également été votée par le Conseil Municipal.

Le Maire a ensuite évoqué les difficultés de gestion de la salle Kerlevenez, le week-end, et a informé les élus qu'une administrée de la commune s'est proposée d'assurer bénévolement ce service. Le Conseil a approuvé cette proposition de service qui ne sera pas rémunérée mais donnera lieu à une gratification de dédommagement des frais de déplacement.

Dans le but de faire des économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, le Maire a été autorisé à signer des conventions avec la Communauté de Communes pour la protection des données, dans le cadre du RGPD, et avec la Mairie de Landerneau pour la fourniture de registres et livrets de famille et de défibrillateurs.

Les élus ont ensuite reconduit le taux d'indemnité de conseil pour le nouveau trésorier de Daoulas.

Le Maire a été autorisé à signer une convention-cadre d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère.

En questions diverses, le rapport d'activité du service d'Assainissement de la Communauté de Communes pour l'année 2018 a été présenté au Conseil Municipal. Ce rapport fait apparaître le maintien du prix du m3 d'eau pour l'assainissement collectif et le maintien du montant des redevances pour les contrôles des installations individuelles d'assainissement.

Laurence KERVERN, adjointe aux Affaires sociales, a fait un point sur le transfert à l'Association AMADEUS du Service d'Aide à Domicile du CCAS de Daoulas.

Le Maire a informé les élus qu'en raison d'une surcharge de travail aux services techniques, due au départ en retraite d'un salarié, il va être procédé au recrutement d'un salarié dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

La date du prochain Conseil Municipal a été fixée au lundi 9 décembre 2019.

Informations diverses

Entreprises/Artisans locaux

LES SERRES FLEURIES DE KERMENGUY

Les Serres Fleuries de Kermenguy vous accueillent à Irvillac

(en direction d'Hanvec, à Créac'h Menguy)

A partir du samedi 30 novembre, vous pouvez venir en famille choisir votre sapin dans la plantation aux Serres de Kermenguy : les mercredis de 14h à 17h, et les samedis de 10h à 12h puis de 14h à 17h. Il sera ensuite mis sous filet pour vous faciliter le transport.

De variété Abies grandis, il a une odeur agréable, et conservera bien ses aiguilles le temps des fêtes.

A bientôt parmi les fleurs,
Christelle Prioux
06-78-42-13-59
Facebook : SerresKermenguy

Exposition à la Bibliothèque

C'est au tour de Sylvie CLOAREC de faire son exposition, elle prend la suite de Georges QUISTINIC à la bibliothèque.
Elle expose ses œuvres à partir du 10 novembre et jusqu'au 14 décembre 2019.
Rappelons que ceux qui souhaitent exposer, peuvent s'inscrire à la bibliothèque aux heures d'ouvertures.

1 Arbre - 1 Naissance

Le dimanche 24 novembre, la municipalité a invité les parents de la commune ayant eu des enfants cette année.
Vers 10 h, ceux qui le souhaitaient ont pu planter un arbre dans le jardin des naissances, la commune a fourni des jeunes pommiers cette année, préparés par Yvonne GUENNOC, Adjointe au Maire et Sabrina FIDELIUS, conseillère déléguée.
Pour d'autres, ces arbres seront plantés dans leur jardin. Une étiquette identifie chaque arbre à chaque enfant.
Vers la fin de matinée, Laurence KERVERN, adjointe aux affaires sociales, a exposé, par un diaporama, les différents dispositifs prévus par la commune pour la petite enfance. Un pot de l'amitié a clos cette cérémonie.

Informations diverses

La vaccination antigrippale devient plus simple

L'hiver approche à grands pas...la grippe aussi ! Et face à elle, nous ne sommes pas tous égaux. Si pour la majorité des personnes touchées, elle reste une infection harassante, pour une partie de la population dite "à risque", elle peut entraîner des complications graves voire des décès. C'est le cas notamment pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les femmes enceintes (quel que soit leur trimestre de grossesse), **les personnes souffrant d'obésité, les personnes atteintes de maladies chroniques, l'entourage des nourrissons âgés de moins de 6 mois qui présentent des facteurs de risque**. La MSA d'Armorique rappelle donc que, pour ces personnes, la vaccination est particulièrement conseillée.

Après deux années d'expérimentation, le dispositif permettant aux pharmaciens d'effectuer la vaccination antigrippale des personnes majeures considérées comme à risques est à présent généralisé à l'ensemble des officines volontaires. De plus, les personnes majeures pour lesquelles la vaccination est particulièrement recommandée, peuvent désormais retirer leur vaccin directement à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge adressé par la MSA. Ils se rendent ensuite auprès du professionnel de santé de leur choix (médecin traitant, sage-femme, infirmier(e), pharmacien volontaire) pour se faire vacciner.

Pour une protection efficace, **le vaccin doit être fait avant la période d'épidémie**. Il faut en effet compter 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe. La souche du virus varie chaque année, par conséquent, la composition du vaccin évolue d'une année sur l'autre. **Il est essentiel de renouveler sa vaccination tous les ans**.
Retrouvez plus d'informations sur le site armorique.msa.fr rubrique Particulier/Santé/Dépistage, vaccination, examens.
N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant.

La MSA d'Armorique

santé
famille
retraite
services

Florian Fesselier (Educateur), Ylan Caufape, Renato Fernandes, Noah Le Bretton, Axel Raguenes, Milan Loaec, Oren Dorval Le Bras, Noé Moal, Zoran Moal, Bruno Simier (Educateur)

Samedi 9 et Dimanche 10 Novembre dernier, les U11 de l'ES Mignonne ont participé à la 3ème Edition de la Futsal Armor Cup à la Salle de la Cimenterie.
Tournoi international avec la participation de clubs professionnels, des clubs de la région et des clubs exclusifs à la pratique du Futsal.
Nos U11 se sont très très bien comportés lors de ce tournoi puisqu'ils terminent 14ème (sur 20 équipes) avec un plateau très relevé.
Ce week-end a permis aux joueurs d'accélérer leur apprentissage sur le plan sportif mais aussi humain, puisqu'ils ont hébergé les joueurs du FC Nantes et du FC Lorient le temps du tournoi.
Une très belle expérience pour tout le groupe et les supporters présents en nombre dans les tribunes.

Présentation du projet le 7 décembre 2019 à 11h en Mairie.

Un jardin partagé est un **espace créé et entretenu par les habitants** d'un village ou, le plus souvent, d'un quartier urbain. Il a pour vocation :

- la production de légumes, fruits, plantes aromatiques et médicinales, fleurs, etc. : la **récolte est partagée** entre les différents contributeurs ;
- la **création de liens sociaux** entre les utilisateurs, de tous âges, conditions, origines, etc., par la mise en œuvre d'activités sociales, culturelles ou éducatives ;
- la mise à disposition d'un **lieu de vie agréable** pour les habitants du quartier, où chacun peut se promener lorsqu'un jardinier est présent. Il accueille des événements rythmant la vie locale : fête de quartier, pique-nique, atelier ou mini-conférence, etc.

Le jardin partagé est **géré par une association**, dont les utilisateurs sont membres. Il en existe quelques centaines en France.

Informations diverses

QI GONG

« Association LAVIZEN »

5 ans après sa création, l'association Loperhetoise ouvre un deuxième cours de Qi gong
le lundi soir de 19h00 à 20h00
Salle Espace 2000 -Loperhet

Venez faire une séance d'essai!
Contactez Marie par téléphone au 06 19 17 79 75 ou par mail : lavizen@hotmail.com
Au plaisir de vous rencontrer.

Vie Associative

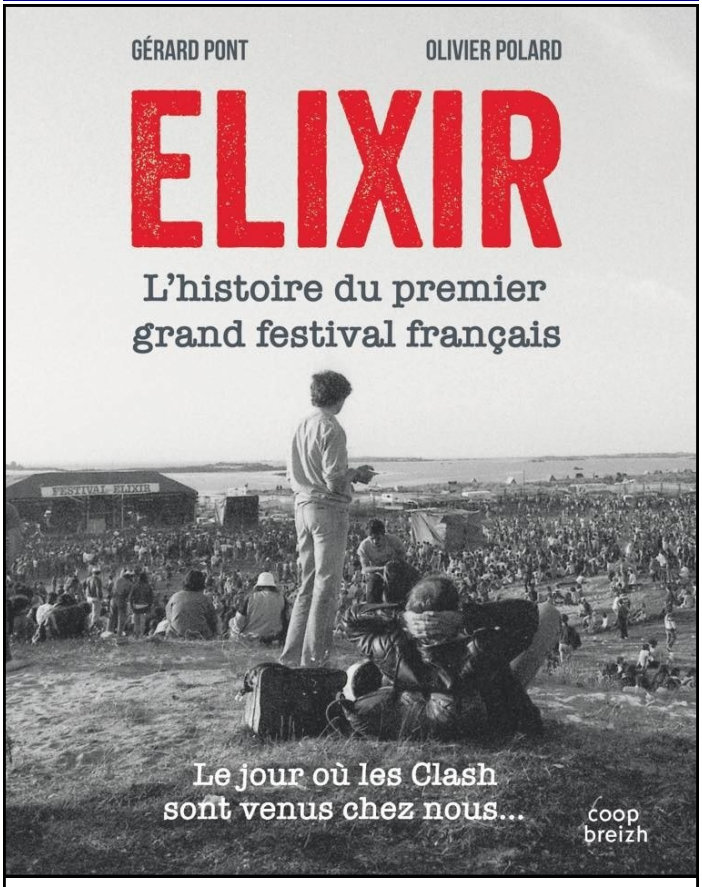

A L'OCCASION DE SES 40 ANS,
LE FILM DU FESTIVAL
en version remonté
SERA REDIFFUSE A IRVILLAC
LE 28 DÉCEMBRE 2019
salle Kerlevenez, à 20 H 30
en présence de Gérard PONT ET René TREGUER,
ORGANISATION
WAR HENTCHOU IRVILHAG

L'ADMR de Pen Hir aux Monts d'Arrée et la Mutualité Française Bretagne, organisent
le **mardi 10 décembre 2019 à 14h30 à la salle Ildut** (rue des monts d'Arrée) **à Sizun,**
Une pièce de théâtre – débat : « Juliette au pays des embûches. »
Ce théâtre-débat propose d'aborder avec humour le thème de la prévention des chutes chez la personne âgée. Il permet de dédramatiser l'approche des chutes des personnes âgées, de retracer les réalités de la vie quotidienne et au public, de s'identifier aux personnages.
Cette pièce de théâtre, jouée par des acteurs bénévoles, sera suivie de l'intervention de professionnels et d'un temps d'échanges avec le public.
Le tout sera suivi d'un goûter !

Cérémonie du 11 Novembre 2019

photo: Frédérique DIVERRES

Cérémonie émouvante en ce 101ème anniversaire de la fin du conflit mondial de 1914 à 1918.
Après un dépôt de gerbe au monument de la Résistance, Route du Tréhou, la population d'Irvillac s'est inclinée devant le monument, érigé en mémoire des morts de toutes les guerres, près de l'église.
Les soldats français morts récemment, en opérations extérieurs au Mali et ailleurs, ont été associés à l'hommage et leurs noms ont été cités.

Lotissement Communal Park An Heol

Il reste deux lots disponibles dans le lotissement Communal :
1 lot de 483 m².
1 lot de 463 m².

Prix : 60 €/m²
hors frais d'acte.

EN CYCLOMOTEUR, SE PROTÉGER, C'EST INDISPENSABLE

Les équipements

Casque, blouson, gants

Le port du casque et des gants est obligatoire !
Bien entendu, le casque ne sert que s'il est à la bonne taille et attaché correctement. Pour être protégé efficacement, il faut choisir un modèle intégral qui protégera le crâne mais aussi le visage, et notamment la mâchoire. Il doit être de couleur vive et comporter une étiquette placée sur la jugulaire attestant de la conformité ECE, ainsi que 4 stickers rétroréfléchissants. **Préférer des blousons munis de protections amovibles et des gants épais,** certifiés en laboratoire, reconnaissables à la présence d'une étiquette CE.

La visibilité

Pour votre sécurité, allumez votre éclairage même dans la journée, c'est obligatoire pour être ainsi mieux vu par les autres usagers de la route.

Le transport d'un passager

L'autorisation du transport de passager est mentionnée sur la carte grise du véhicule. Le passager doit porter un casque, des gants et être en mesure de poser les pieds sur les repose-pieds.

L'assurance

Elle est obligatoire pour les dommages pouvant être causés aux autres. Il faut vérifier que les dommages corporels sont bien pris en compte.

Le véhicule

Il doit être entretenu régulièrement par un professionnel. Surveillez avec attention l'état des pneumatiques et leur pression.

ATTENTION ! LE DÉBRIDAGE EST INTERDIT

Rouler avec un cyclomoteur débridé augmente le risque d'accident.

Un cyclomoteur est conçu pour ne pas dépasser la vitesse maximale de 45 km/h, et la formation dispensée afin d'obtenir le permis AM ne permet pas d'acquérir une maîtrise suffisante au-delà de cette vitesse.

Le débridage d'un cyclomoteur est sanctionné par une amende de 135 €. Lors d'un contrôle, il peut être immobilisé, voire confisqué, et en cas d'accident, l'assurance ne couvrira pas les frais.

LES RÈGLES DE CIRCULATION

- Ne pas se faufiler entre les voitures
- Ne pas changer de file brusquement
- Respecter les règles de priorité
- Signaler systématiquement les changements de direction
- Ne jamais dépasser par la droite
- Ne pas oublier d'utiliser les rétroviseurs

Avec un blouson épais, le facteur de protection du thorax et des membres supérieurs s'élève à 93 % pour les cyclomotoristes. Avec les gants épais, il est de 87 % pour les mains.

(source : Association des constructeurs européens de motocycles - ACEM)

« On remarque que les patients les moins gravement blessés sont ceux qui portaient un matériel adapté ».

Docteur François Genet,
Médecin à l'hôpital Raymond-Poincaré (Garches)

AMADEUS AIDE ET SOINS

Pour vous, Avec vous, Chez vous

RECRUTE !

Aide-soignant
Accompagnant éducatif et social
Aide médico-psychologique
Auxiliaire de vie sociale
Aide à domicile

JOB DATING

30 novembre et 7 décembre 2019
9h-12h · Daoulas

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES METIERS

ENTRETIENS INDIVIDUELS
De 9h à 12h

POSTES A POURVOIR SUR PLUSIEURS SECTEURS
Daoulas, Landerneau, Lesneven, Plabennec, Brest

AMADEUS Aide et Soins

CCAS - Place Saint Yves 29460 DAOULAS
02 98 21 12 40 - contact@amadeus-asso.fr

GRAND PUBLIC

ASTUCE

Fausses bonnes idées : le sel pour désherber et le sable pour équilibrer mon sol.

Les jardiniers aiment bien échanger sur leurs pratiques. Lorsqu'on laisse traîner son oreille, il n'est pas rare d'entendre toutes sortes d'astuces pour le moins incongrues : « moi, pour mes allées, je mets du sel, c'est naturel ! », « j'ai du mal à bêcher mon sol alors je mets du sable pour l'alléger ». Revenons sur ces 2 idées reçues et une réponse à tester dans votre jardin.

Du sel pour désherber : depuis l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse* et donc des désherbants, la mode est à l'épandage de sel notamment de déneigement pour détruire les herbes des allées, des cours et autres surfaces gravillonnées. **C'EST INTERDIT !**

Quand bien même à première vue c'est efficace pour désherber, pour le reste, c'est un désastre. Le sel est un véritable poison pour les plantes et les sols (déshydratation des plantes, destruction de la vie du sol). Une fois dans le sol, il reste en place et donc nuit durablement à la vie alentour. A la première pluie, le surplus de sel ruisselle vers d'autres espaces : jardin ou caniveau et a des conséquences catastrophiques : dépérissement des plantes, salinisation du cours d'eau portant atteinte à la vie aquatique.

Avant de vouloir éradiquer les herbes qui nous entourent, posons-nous la question : est-ce que ces herbes me gênent ?

Du sable pour alléger un sol lourd : les sols bretons sont souvent réputés pour leur lourdeur au travail. En cause, notre sous-sol et les argiles qui le constituent. Or un sol meuble est un bon équilibre de plusieurs éléments : argile, limon, sable, humus. Si nous ajoutons seulement du sable, il ne se mélangera pas à l'argile et à la première pluie diluvienne, le sable se collera aux éléments fins du sol et formera une couche dure en surface dite croute de battance.

Afin de structurer un sol, il est préférable de cultiver des engrais verts (phacélie, moutarde, vesce, féverole, trèfle ou seigle) ou encore d'apporter du compost en surface.

Une vraie bonne idée qui apporte la solution à ces deux fausses bonnes idées : **le paillage organique.** Au jardin, le paillage organique est LA solution pour désherber, limiter les arrosages, enrichir le sol en humus et donc équilibrer son sol.

(Loi Labbé : Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national interdisant l'utilisation, la détention et l'achat de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique par les particuliers depuis le 1er janvier 2019)

ASTUCE

Accueillir la biodiversité en hiver

Partout les jardiniers entendent qu'il faut favoriser la vie au jardin. Cette vie, à la saison du jardin, est primordiale pour l'équilibre du jardin : pollinisation, prédation, décomposition. En hiver, elle a aussi besoin d'un coup de pouce.

Le premier acte est de supprimer les insecticides car le plus souvent, ils tuent tous les insectes même ceux qui sont bénéfiques au jardin : coccinelles, perce-oreilles, chrysopes qui se nourrissent de pucerons par exemple. A savoir, depuis le 1er janvier 2019, les phytosanitaires ne sont plus autorisés pour les particuliers (Lois Labbé) sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique.

Ensuite, **plus le jardin aura des végétaux divers et variés, plus la faune sera diversifiée** car toutes les espèces n'ont pas les mêmes besoins. **Des haies plantées avec des essences d'arbres et d'arbustes servent propices au développement de la biodiversité** : le noisetier, le sureau, le charme, le cornouiller, l'érable champêtre, la viorne obier, etc. Par exemple, les oiseaux ont besoin d'arbres et d'arbustes pour se loger tandis que les pollinisateurs ont besoin de zones fleuries pour se nourrir et les hérissons et les crapauds ont besoin d'endroits tranquilles et à l'abri des regards pour se loger : tas de bois, tas de feuilles mortes, etc.

Quels aménagements sont favorables pour les auxiliaires en hiver ?

- un tas de **branchages laissés à l'abandon** dans un coin du jardin.
- quelques **grosses pierres** ou, mieux, un muret en pierres plates non cimentées permettront à bon nombre de petits insectes de s'installer.
- une **zone sableuse** ou terreuse laissée nue permet aux petits hyménoptères (abeilles solitaires par exemple) de coloniser le jardin.
- un **point d'eau** : un trésor pour toutes les espèces.
- un **fagot de tiges creuses** et/ou à moelle pour les abeilles solitaires.
- un **pot de terre fourré de paille** pour les perce-oreilles.
- un **nichoir** à mésange bleue.
- un **abri hivernal** à coccinelles et à chrysopes.

Alors n'attendez plus pour leur permettre de partager votre jardin !

ÉCOPHYTO JEVI

Lettre réalisée par La Maison de la consommation et de l'environnement et Proxalys environnement pour le compte de la Région Bretagne

mce la maison Proxalys Environnement Région Bretagne

Bulletin Communal

Directeur de la publication : Mr le Maire, jean.noel.le-gall@irvillac.fr
Rédaction : Samuel Bourdet, bulletin@irvillac.fr
Information : Margaret Hautefort Laurans, info@irvillac.fr
Site : www.irvillac.fr
Blog: http://irvillac.over-blog.com

Services de Garde

MEDECINS (Week-end, jour férié, nuit)

Pour accéder au service de garde des médecins du secteur de Daoulas **COMPOSER le 15**, (à partir de 14h le samedi) qui fera directement intervenir les moyens les plus adaptés à la situation, ou vous renseignera, pour la pharmacie composer le **3237.**

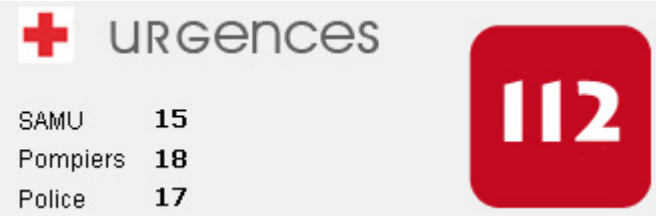

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables (fonctionne également avec téléphones fixes). Vous serez redirigés vers les pompiers ou le SAMU.

Taxi Oudin, Transport Malade Assis : 02 98 25 82 64

Secrétariat ouvert au Public :

Lundi-Mardi-Vendredi : 9h00 – 12H00 – 15h00 – 17h00
Mercredi-Jeudi-Samedi : 9h00 – 12h00

Horaires d'Été (juillet – août) :
Du Lundi au Vendredi : 9H00 – 12H00
Tél : 02.98.25.83.56 / Fax : 02.98.25.93.37

Permanence des élus :

Mr LE GALL Jean-Noël : Maire
Permanence sur RDV
06.81.09.71.48
02.98.25.81.20

LE HENAFF Patrick : 1er Adjoint au Maire
Patrimoine/Voirie/Bâtiments communaux
Permanence le Mardi de 10h à 12h
Tél : 02 98 25 87 45
Port : 06 95 20 12 38
patrick.le-henaff@irvillac.fr

KERVERN Laurence : 2ème Adjoint au Maire
Vie sociale/Affaires scolaires et Petites enfances
Permanence le Lundi de 10h à 12h
Tél : 02 98 25 84 77
Port : 06 38 41 22 10
laurence.kervern@irvillac.fr

LE CANN Yvonne : 3ème Adjoint au Maire
Environnement, Urbanisme et Cadre de vie
Tél : 02 98 25 90 43
Port : 06 75 23 17 32

Conseillers délégués :

CORRE Marie-Catherine : Affaires scolaires et Petites enfances
FIDELIUS Sabrina : Animation et vie associative
MARHIC André : Voirie

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

Demandées :
Thierry MARTIN, Le Bot : Division en vue de construire.

Accordées :
BACHELIN Rémy, Pen Ar Prat : Carport.
BOUYGUES TELECOM, Ty-Avelec : Réalisation d'une installation de téléphonie mobile.
LE MEUR Michel, 8, Carn Ar Menez : Véranda.
GOASCOZ Josette, Kerguilvern : remplacement d'une fenêtre.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Demandées :
NEDELEC Alicia, lotissement Park Huella II : Maison d'habitation.

Accordés :
BAUDUIN Laëtitia, 1, résidence Goas Huella : Construction d'une maison d'habitation
MASSON Julien, rue du 16 Août 1944 : Maison d'habitation
SCEA Traonnevezec, Guern Emery : Hangar à matériel .

Etat Civil

Naissance :

24/10 : Maureen GUILLOU, 1, Park An Heol.
13/11 : Alix PELLAY BLUMENFELD, 9, Lavadur.
19/11 : Loeiza FILY, 2, Carn Ar Menez.

Informations Municipales

Campagne de dératisation

Passage annuel du dératiseur (la deuxième semaine de décembre). Pour bénéficier de son intervention, s'inscrire en mairie avant le 6 décembre au 02 98 25 83 56.

Pour joindre l'Agence Postale :
09 71 33 83 89

RECENSEMENT des jeunes au Service National

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent, à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens. Le recensement permet d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté.

Informations Municipales

A vendre poêle à bois de marque Supra

Acheté 1 800 euros - Vends 800 euros

Tél 02-90-91-44-12